

PLAN DE FORMATION DROIT SOCIAL

Public visé : Responsable des Ressources Humaines ou Dirigeants d'Entreprise.

Objectifs : Maîtriser les règles juridiques relatives au temps de travail
Réduire les risques juridiques, liés à la rupture du contrat...

Moyens pédagogiques : La formation est dirigée par un juriste. Elle comprend des apports théoriques et des mises en situations pratiques. Sur requête, la formation comporte également un examen détaillé des conditions générales de vente de l'entreprise et une étude/résolution de cas concrets préalablement fournis par le destinataire de la formation. La formation est donc complètement personnalisée et suppose une étude en amont par le conseiller formateur.

Contenu de la formation :

- Caractérisation de la relation de travail
- Le contrat de travail (CDI, CDD, intérim...)
- Les clauses particulières du contrat de travail : essai, non-concurrence, mobilité, exclusivité, dédit-formation...
- Les prérogatives de l'employeur et les droits des salariés
- La rupture du contrat de travail et ses conséquences (licenciement, démission, prise d'acte, transaction, rupture amiable...)